



Accompagnement et Dispositifs Novateurs
Sociaux, Médicaux et de Prévention



Rapport d'activité

2023

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
I. Le contexte général de notre intervention	2
II. Le dispositif RLIBRE en 2023	2
1. L'équipe de Rlibre	2
2. Les dispositifs d'intervention	2
3. Les lieux d'intervention de nos équipes	3
4. Nos objectifs	3
5. Le public accompagné	3
III. La spécificité de Rlibre, l'accompagnement dedans/dehors	5
c. La domiciliation à Rlibre	8
d. Les principales problématiques rencontrées	8
e. Le devenir des personnes accompagnées	9
3. Les problèmes et situations rencontrés par notre équipe	10
a. Les bénéficiaires de l'AAH	10
b. Le travail en INTRA	10
c. L'absentéisme	10
e. Un public marginalisé	11
f. Un accès au droit en évolution constante	11
IV. Une situation pour illustrer nos missions et actions	12
V. Perspectives 2024 et conclusion	15

INTRODUCTION

Le début d'année 2023 a été marquée par la fusion officielle de Rlibre avec l'association ADNSMP. Cette étape a amené des ajustements au niveau de l'organisation, de la communication afin de répondre au mieux aux attentes de chacun des membres qui compose le service.

Ainsi, la mise en place de réunions hebdomadaire en présence d'un membre de l'équipe de Direction a permis d'harmoniser les pratiques associatives et d'apporter un nouvel élan. Chaque semaine est discutée dans ces réunions les situations complexes, les éventuelles sorties du dispositif et les rencontres partenariales passées et à venir.

L'année 2023 a été l'année de multiples rencontres avec les partenaires institutionnels (CCAS de Tourcoing, Maison d'arrêt de Sequedin...) et financiers (Maison Nord Solidarité, Maison Nord Emploi, Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi...) afin de relancer une dynamique positive et obtenir de nouvelles orientations. Ceci a abouti à une réelle augmentation des effectifs en AAP et en intra.

Cette année a également vu arriver de nouveaux collaborateurs avec pour objectif d'intégrer ce service à part-entière qui intervient auprès d'un public spécifique où tous les champs de l'intervention sociale sont sollicités pour mener à bien notre principale mission qu'est de lutter contre la récidive.

I. Le contexte général de notre intervention

Chaque année en France, ce sont près de 90 000 personnes qui sortent de prison. Les personnes n'ayant pu bénéficier de préparation à la sortie ou sans repères à l'extérieur récidivent en grande majorité dans les 15 jours. Le taux de récidive pour les sorties sans préparation est de 60%, contre 34% avec un accompagnement. D'où l'intérêt de se doter d'un outil spécifique identifié par le public et les partenaires : un dispositif permanent individualisé.

II. Le dispositif RLIBRE en 2023

1. L'équipe de Rlibre

Rlibre c'est une équipe permanente composée de:

- Un directeur (à temps partiel)
- Un chef de service (à temps partiel)
- Une assistante de gestion
- Trois travailleurs sociaux

2. Les dispositifs d'intervention

Les interventions de RLIBRE s'appuient sur deux dispositifs complémentaires :

Le dispositif INTRA qui s'appuie sur des interventions en milieu carcéral, pour rencontrer en amont de la sortie les détenus qui font appels à nous ou orienter vers nous.

Le dispositif Atelier d'Accueil Permanent (AAP) qui permet les rencontres et les suivis des personnes vues en INTRA ou qui prennent contact avec nous une fois sortis de détention. Il s'agit alors de déployer tout notre savoir pour accompagner ces personnes dans leur insertion sociale et professionnelle.

3. Les lieux d'intervention de nos équipes

Nos bureaux principaux se trouvent au **363 bis rue de Gand à Tourcoing**. Le secrétariat et des bureaux d'accueils permettent d'y recevoir les partenaires et nos suivis du secteur de Tourcoing.

Nos bureaux du **79 rue de condé à Lille** permettent de recevoir les suivis du secteur lillois.

Nous tenons des permanences à la **Maison des services à Roubaix** (MJD, 4eme étage ,71 avenue de Verdun), pour recevoir les suivis du secteur de Roubaix.

Concernant les **établissements pénitentiaires**, nos interventions principales sont sur les établissements de Sequedin et Annœullin.

4. Nos objectifs

Élaborer des stratégies et mettre sur pied des mesures ou actions permettant de lutter contre la récidive et l'exclusion sociale et professionnelle des publics placés sous-main de justice :

Une place dans la Cité pour les sortants de prison

5. Le public accompagné

Il s'agit d'accompagner toute personne détenue homme ou femme, sortant de prison ou sous-main de justice (peines aménagées, ou peine sans incarcération) de la MEL ; de plus de 25 ans (les moins de 25 ans sont pris en charge par les missions locales) ; orientés vers nous ou qui prennent contact avec nous ; pour certains dans le cadre de leur Contrat d'Engagement Réciproque (CER) pour l'obtention de leur RSA.

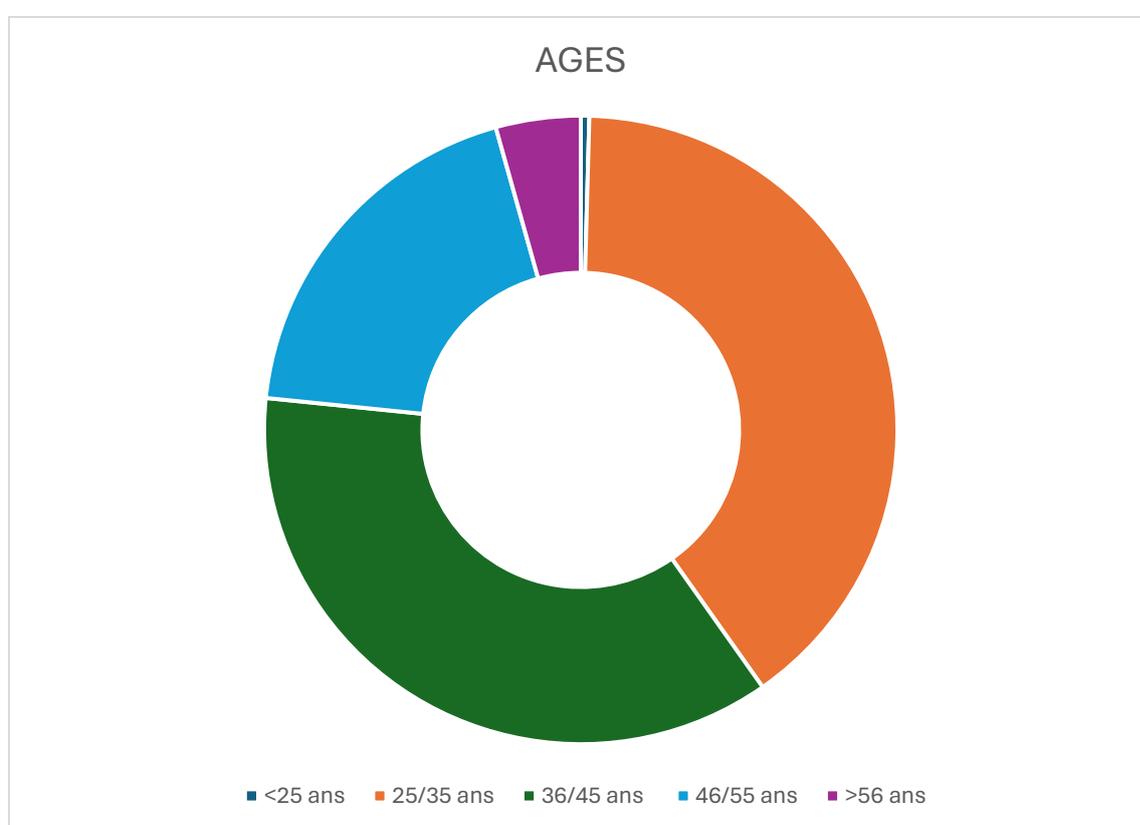
Au total, 462 personnes placées sous-main de justice ont été accompagnées en 2023



33 Femmes



429 hommes



Le public est essentiellement repéré en intra-muros par nos partenaires notamment les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (CPIP). La distribution d'une plaquette et notre présence au sein des établissements pénitentiaires permettent de sensibiliser le public à sa préparation à la sortie. L'information sur le dispositif est également diffusée par les partenaires du réseau (travailleurs sociaux du SPIP milieu ouvert et milieu fermé, ainsi que les partenaires locaux).

Nous avons également de nombreuses orientations notamment du public bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active via la Maison Nord Emploi, la Maison Nord Solidarité et le Plan Local d'Insertion et l'Emploi.

III. La spécificité de Rlibre, l'accompagnement dedans/dehors

1. Accompagnement intra-muros de préparation à la sortie

-La mise en contact :

Une demande écrite de rendez-vous doit être adressée à l'équipe d'Rlibre, par l'intéressé quel que soit le prescripteur de départ (SPIP, famille, partenaires).

Ce courrier déclenche l'envoi de la fiche « diagnostic ». Dès le retour de la fiche remplie, un entretien est proposé dans l'établissement pénitentiaire (Écoute de la demande), afin d'envisager des propositions concrètes par Rlibre ou la mise en relation avec d'autres partenaires.

-Le mode opératoire :

Dans les semaines qui suivent la prise de contact, des entretiens avec les travailleurs sociaux d'Rlibre ont lieu, au rythme nécessaire pour permettre :

- **Un repérage** des problèmes individuels (santé, administratifs, sociaux, etc.).
- **Une valorisation** des formations et emplois effectués au sein des établissements pénitentiaires afin d'éviter la déperdition des compétences acquises ou mises en œuvre, à la sortie.
- **La préparation à la sortie** c'est-à-dire initier une articulation entre les différents partenaires (intra et extra -muros) pour la mise en place d'une organisation en réseau : Prise en charge sociale, éducative, psychologique, professionnelle ; Permettant éventuellement aux détenus de bénéficier d'un aménagement de peine pour une sortie sur la formation ou l'emploi.

-Les nouvelles demandes INTRA :

129 demandes : 70 Annoeullin, 37 Sequedin, 8 QSL Haubourdin, 4 Bapaume, 1 Laon, 5 Liancourt, 1 Longuenesse, 1 Maubeuge, 2 Vendin le vieil

2 personnes réorientés (hors secteur à la sortie établissement extérieur, appel jugement en attente)

6 personnes n'ont jamais renvoyé la fiche diagnostique ou en attente de la prescription CPIP

-Les nouveaux suivis en INTRA 2023 prises en charge :

121 nouvelles personnes pour un total de 162 personnes accompagnées en INTRA en 2023 et 72 personnes encore suivies au 31/12/2023

-La répartition par établissements :

- **CP d'Annoeullin** : 92 personnes
- **MA de Sequedin** : 36 personnes
- **QSL Haubourdin** : 8 personnes
- **Autres établissements** (Argentan, Bapaume, Laon, Liancourt, Longuenesse, Maubeuge, Mauzac, Rennes, Vendin le vieil) : 26 personnes

Nombre de personnes suivies en 2023 en INTRA et sorties dans l'année : 90

Dont 39 sorties sur le dispositif AAP et 51 personnes sorties sans suite

En 2023, l'équipe de Rlibre a programmé 257 entretiens physiques et en a réalisé 184 soit un taux d'absentéisme de 28 %.

Le suivi intra-muros se fait en majorité sur les établissements d'Annoeullin et Sequedin, en raison de la proximité géographique.

2. Les Ateliers d'Accueil Permanent (AAP)

L'action propose :

- Un repérage du public.
- Un accueil adapté.
- Une écoute de la demande et des réponses multidimensionnelles adaptées.
- Une prise en compte des contraintes sociales représentant un frein à leur réinsertion : L'accès aux droits, logement, santé etc.
- Un accompagnement visant l'accès à la formation et à l'emploi par la mise en place d'un statut et d'un revenu à la sortie de détention ou dans le cadre d'aménagement de peine.
- Un travail sur l'image et la confiance en soi, l'autonomie et les compétences psychosociales.
- Une articulation avec les partenaires pouvant apporter des réponses spécifiques et adaptées aux problématiques repérées.
- Un lieu ressource pour les partenaires.
- La possibilité d'être domicilié à RLIBRE

La spécificité du public placé sous-main de justice demande au « référent » de la disponibilité, de la réactivité, ainsi qu'une gestion des étapes et objectifs du parcours, très clairs et lisibles, pour les bénéficiaires mais aussi pour les partenaires.

-Quelques chiffres :

Les suivis déjà en cours au 01/01/2023 :

Déjà suivi en AAP au 1er janvier 2023 : 112 personnes

Nouvelles demandes AAP en 2023 :

188 demandes « extérieures » : 63 Lille, 70 Roubaix, 54 Tourcoing

1 personnes réorientés (moins de 25 ans)

187 personnes acceptées + 39 personnes sortie d'INTRA en 2023 vers AAP + 112 déjà suivies : 339 personnes accompagnées au total en AAP en 2023.

Répartition par villes :

- **Lille** : 136 personnes
- **Roubaix** : 105 personnes
- **Tourcoing** : 98 personnes

En 2023, l'équipe de Rlibre a programmé :

-1495 rdv physique prévus

**-135 rdv téléphonique
prévus**

Elle a réalisé :

-684 Rdv physique effectifs

-120 Rdv téléphonique effectifs

Le taux d'absentéisme se situe aux alentours de 51% pour l'année 2023 avec environ 18% d'absences justifiées. Ces chiffres sont similaires à ceux que présentent nos partenaires rencontrés en COPIL.

c. La domiciliation à Rlibre

Nous sommes agréés par la Préfecture de Lille pour être un centre de domiciliation destiné pour les personnes que nous accompagnons. Notre agrément porte sur 30 places qui, au vu de la réalité de terrain, semble suffisant.

d. Les principales problématiques rencontrées

Les travailleurs sociaux qui accompagnent au quotidien les personnes orientées vers Rlibre font face à des problématiques diverses qui sont de réelles freins à l'insertion professionnelle. Nos secteurs d'interventions sont variés et on peut noter des disparités entre eux. Ainsi, nous pouvons observer les freins suivants :

-A Lille : 100% justice, 100% administratif, 80% logement, 70% addiction, 50% Psy, 20% emploi

-A Tourcoing : 100% justice ,70% emploi, 60% administratif, 50% logement, 10% addiction, 5% psy

-A Roubaix : 100% justice, 100% administratif, 80% logement, 70% addiction, 60% psy, 30% emploi

Plus globalement, au niveau du service, les freins suivants ont été repérés auprès un premier entretien : 136 problèmes administratifs, 76 besoins de logements, 61 soucis d'emplois, 38 besoins de soins, 18 de formations, 10 questions de mobilités.

e. Le devenir des personnes accompagnées

Pour les 339 personnes suivies en 2023, nous avons enregistré 134 sorties dont :

- 18 sorties positives selon des critères d'emploi (cdi, cdd, intérim, formations, autre ressources AAH etc.)
- 17 réincarcérations
- 31 changement d'orientation ou déménagement
- 4 fin de prise en charge par décision de RLIBRE
- 63 fin d'accompagnement et de prise en charge (abandon, personne jamais vu, démarche de réinsertion sociale aboutie, autre revenu que le RSA...)
- un décès

Une « fin d'accompagnement et de prise en charge » n'est pas forcément synonyme d'échec. C'est souvent la suite logique d'un parcours d'accompagnement social avec ce public spécifique. Cela n'a pas nécessairement abouti à un emploi, cependant, pour certains, des freins ont pu être levés, la personne a recouvré des droits, la situation est stabilisée, et donc le suivi s'arrête de fait.

3. Les problèmes et situations rencontrés par notre équipe

a. Les bénéficiaires de l'AAH

En 2023, nous avons constaté une augmentation du nombre de personnes bénéficiaires de l'AAH. De fait, nous instruisons de plus en plus de dossiers MDPH pour le renouvellement des droits. Ceci décrit bien l'aggravation des situations des personnes sortant de milieu carcéral. Les demandeurs s'orientent vers des structures comme la nôtre soit par attractivité de nos services, soit par difficulté encore plus importante à passer par les dispositifs de droit commun. Cela entraîne des difficultés pour les réorienter vers d'autres dispositifs tel CAP Emploi.

b. Le travail en INTRA

En détention, l'accueil réservé à nos permanences est positif. Les membres de l'équipe se disent bien reçus, les créneaux sont réservés ce qui a amélioré la prise de rdv et il y a une forte intention de la détention pour la présence des associations d'insertion. La grande réactivité des équipes en détention facilitent notre accompagnement en INTRA.

c. L'absentéisme

Malgré toutes nos « stratégies » visant à rappeler les RDV (appels, sms...), les programmer à des heures en fonction des habitudes de vies des personnes, et les 3 lieux proposés dans des secteurs différents de la MEL, environ 28 % des personnes vues en intra-muros et qui devaient venir nous rencontrer une fois libérés ne donnent plus de suite à l'accompagnement, et 51% des rendez-vous donnés pour les suivis en AAP ne sont pas honorés. Les difficultés à respecter des engagements, la perte de motivation, l'urgence qui se situe ailleurs que dans notre suivi sont autant de facteurs qui se sont aggravés avec la pandémie. C'est une situation rencontrée également par nos partenaires, avec cette population désinsérée.

e. Un public marginalisé

La précarisation de nos suivis s'amplifie d'année en année. Nous recevons des personnes extrêmement éloignées de l'emploi dans la mesure où leurs préoccupations sont d'abord et avant tout de survivre, trouver de quoi manger, de quoi dormir, pouvoir prendre une douche. Ce public vient de plus en plus nombreux vers nous et nous n'avons que trop peu de réponses.

La fracture numérique créée également de l'injustice et une iniquité (manque d'accueil physique des institutions, procédure administrative longue à faire du service public...).

L'accès au logement est une demande fréquente, encore plus flagrante pour les personnes isolées. Être sans domicile fixe rend toute démarche d'insertion professionnelle difficile à accomplir, alors qu'être logé est la condition indispensable et première pour envisager une insertion même minimale.

f. Un accès au droit en évolution constante

Les règles du Contrat d'Engagement Réciproque ont évolué. Les Equipes Pluridisciplinaires du département sont particulièrement vigilantes au défaut de suivi présentés par certains accompagnés, et leurs décisions vont souvent dans le sens d'une sanction voire une suspension.

Ceci provoque une incompréhension et une colère de notre public qui a l'impression d'être rejeté. Ces personnes se tournent alors vers nous en nous considérant comme responsables de ces sanctions et adoptent parfois un comportement agressif envers nous.

Pour partie, nous accompagnons des personnes qui sont totalement SDF et isolées. Elles n'ont pas de téléphone ou elles ne reçoivent pas en temps et en heure le courrier du Département rappelant leurs obligations dans le cadre du CER.

A cela peuvent s'ajouter des consommations de produits psychoactifs qui altèrent le jugement et ne permettent pas d'avoir des repères spatio-temporels en adéquation avec les attentes du Département.

Nous pouvons également noter qu'il y a eu un impact des réformes des remises de peine en 2023. En raccourcissant les délais entre commissions et sortie effective, cela nous oblige à une très grande réactivité, parfois dans l'urgence, et augmente l'importance d'être vu en entretien en intra pour préparer la suite.

Si les personnes ont seulement un courrier pour être vues en sortant en AAP, ils ne viennent pas. Un contact en urgence en détention est réalisé avec les CPIP et CSAPA référent.

Notre grande difficulté est d'être peu informés des sorties malgré notre bonne relation avec les CPIP.

IV. Une situation pour illustrer nos missions et actions

Les lignes qui vont suivre détaillent une situation rencontrée par notre équipe et permet de mieux comprendre la complexité d'accompagnement social du public en détention.

Mr L. ne nous a pas été orienté par un partenaire intervenant au Centre de Détention de Mauzac (SPIP, Pôle emploi...) mais nous a écrit de son propre chef en Septembre 2022 après des recherches faites par sa compagne sur internet. Il était incarcéré depuis 6 ans avec une sortie prévue initialement en Octobre 2023.

En effet, il souhaitait préparer sa sortie avec une structure pour le soutenir dans ses projets de réinsertion sociale et professionnelle et éventuellement faire une demande d'aménagement de peine.

Mr L. ne pouvait pas sortir en étant hébergé chez sa conjointe sur Bordeaux au vu de ses interdictions notamment d'être en contact avec des mineurs, Madame ayant des enfants dans cette tranche d'âge.

Mr L. a également un Suivi Socio-Judiciaire (SSJ) de 5 ans à sa sortie exigeant un lieu de résidence, une obligation de soins avec un suivi par un médecin coordonnateur et une interdiction de résidence dans 3 départements.

Au vu de la difficulté de pouvoir accéder à un hébergement il s'est rapproché de ses 2 frères vivant dans le Nord qui lui ont proposé de l'accueillir le temps de pouvoir retrouver un équilibre à la sortie.

J'ai tout d'abord pris contact avec le Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (CPIP) afin de connaître la position de celui-ci quant à ses projets et leur réalisation possible dans le cadre imparti du SSJ.

Mr L. étant incarcéré dans un établissement pénitentiaire éloigné je lui ai proposé de nous entretenir par téléphone via la cabine téléphonique. Après de nombreuses démarches notre premier entretien n'a pu avoir lieu qu'en Janvier 2023. Mr était passé en Débat Contradictoire pour une Libération sous Contrainte en Novembre 2022 mais celle-ci lui avait été refusée. Mr a donc fait appel de ce délibéré.

Mr n'a finalement pas souhaité faire une demande d'aménagement de peine suite à l'obtention de Remise de Peine supplémentaire de 4 mois avec une date de sortie en Juin 2023.

Le délai imparti pour préparer la sortie de Mr étant court j'ai proposé à Mr et à son CPIP de nous rencontrer physiquement afin de faciliter l'émergence d'un lien de confiance dans notre relation professionnelle et permettre ainsi à Mr d'exprimer aux mieux ses souhaits et ses craintes.

J'ai donc pu rencontrer Mr en Mars 2023 dans le cadre d'une permission Maintien des Liens Familiaux (MLF). Nous avons donc échangé sur les projets de Mr notamment en termes d'emploi car Mr souhaitait pouvoir bénéficier d'un emploi dès sa sortie pour ne pas se sentir dépendant de ses frères et pouvoir retrouver une autonomie financière rapidement. Nous avons donc postulé auprès de structures d'insertion pour que Mr puisse être embauché en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) à sa sortie.

J'avais également donné les coordonnées de l'Unité Régionale de Soins aux Auteurs de Violences Sexuelles (URSAVS) à son CPIP avec l'accord de Mr au vu de son profil judiciaire afin qu'il puisse créer un lien avec le service avant sa sortie et trouver un lieu d'écoute et de soins afin d'éviter un parcours de récidive et comprendre son passage à l'acte. Nous avons donc également programmé un RDV avec un infirmier de l'unité lors de sa permission.

Mr est donc sorti fin Juin 2023 en peine dite « sèche » mais tout en ayant eu un sentiment de soutien et d'étayage auprès de Rlibre ce qui a réduit notablement ses craintes et lui a permis de développer son autonomie dès la sortie. J'ai rencontré Mr la semaine de sa sortie afin de l'aider dans l'instruction de dossiers pour l'ouverture de ses droits : demande de RSA, CSS, ouverture d'un compte bancaire, demande de carte vitale, déclaration d'impôts, inscription à

France travail, CV, création d'une boîte mail, demande d'un logement social, PDALHPD, FSL...

De plus suite aux candidatures envoyées et à mes échanges avec des Ateliers Chantiers d'Insertion j'avais pu convenir un démarrage d'un CDDI au 01/08/2023 pour 4 mois renouvelable jusqu'à 2 ans. Ce contrat à 26 heures/semaine a permis à Mr d'honorer ses RDV avec le SPIP milieu ouvert, de répondre à ses obligations de soins (RDV CMP et URSAVS + suivi médical classique), de réaliser sereinement ses démarches administratives.

Depuis sa sortie Mr est en CDDI dans le domaine du maraîchage biologique et nous travaillons son projet professionnel en mettant en place des immersions dans le domaine d'emploi souhaité par Mr à plus long terme (écoconstruction) ainsi que la mise en relation avec un centre de formation.

Ses démarches de recherche de logement sont en voie d'aboutir suite à l'instruction d'un dossier PDALHPD ainsi qu'une inscription au SI SIAO et un accompagnement auprès d'Action Logement. Je suis également en contact avec bailleur social pour faciliter les échanges avec Mr et être réactive dans les documents demandés pour l'accès à un logement dans le cadre d'un passage en Commission d'Attribution d'un Logement.

Malgré tout Mr m'exprime ses difficultés à être hébergé chez ses frères à tour de rôle et le fait que la communication soit rompue entre eux car la situation devient pesante pour chacun. La difficulté sur la métropole lilloise d'accéder à un logement/hébergement est un frein conséquent à la reconstruction des personnes placées sous-main de justice et génère un stress post-détention très important.

Je rencontre aujourd'hui Mr toutes les 2 semaines et suis en contacts réguliers avec le chargé d'accompagnement de la structure d'insertion où Mr est employé.

Mr est aujourd'hui sous traitement (anti-dépresseurs) car le fait de ne pas pouvoir retrouver une vie sociable et une intimité devient insupportable. Il me dit l'importance d'être soutenu par Rlibre dans ce parcours du combattant pour retrouver la légitimité d'exister au sein de notre société.

V. Perspectives 2024 et conclusion

Nous souhaitons poursuivre en 2024 l'activité menée par notre équipe sur les mêmes bases, avec les mêmes objectifs, parce que ce bilan montre le bénéfice que nos accompagnés semblent y trouver.

L'organisation mise en place avec l'arrivée de notre chef de service est aussi plus efficiente et permet d'ajuster nos accompagnements aux demandes des personnes, mais aussi de mieux gérer les situations complexes rencontrées, voire les difficultés relationnelles ou l'agressivité de certains.

Nous notons une aggravation progressive, déjà repérée l'an dernier, du nombre de personnes qui se sentent exclues des dispositifs, qui présentent parfois des comorbidités psychiatriques et s'en prennent à notre équipe quand la frustration ou l'incompréhension est maximale.

La modification des règles des remises de peine, en raccourcissant les délais permettant d'intervenir, rend les choses plus complexes. Il nous faut nous y adapter.

La priorité mise par le département sur le « tout pour l'emploi » ne peut pas correspondre à une partie de notre public où notre objectif est modestement de lever certains freins à la réinsertion. Même si ceci est compris par nos interlocuteurs, les règles de sanctions s'appliquent de la même manière et parfois plus durement à des publics très désinsérés. Nous poursuivrons notre plaidoirie pour expliquer ces difficultés et en limiter les impacts.

Nous évoluons toujours dans un contexte financier délicat, avec des financements non pérennes et chaque année remis en question. Certains financeurs nous annoncent déjà leur difficulté à pouvoir poursuivre leur soutien. Notre situation financière s'en trouve encore plus fragilisée, d'autant que notre public, dans un contexte général tourné vers les économies, voire vers les élections à venir, n'est pas, loin s'en faut, un public « porteur » et « prioritaire ». Dans le même temps, nous voyons apparaître sur notre secteur des opérateurs privés, nouveaux, avec une force de frappe publicitaire et de lobbying importante, mais dont nous ne pouvons que douter qu'à terme, ce soit vraiment les publics les plus éloignés de l'emploi qui soit leur réelle cible privilégiée.

Les perspectives sont moroses, mais nous continuerons d'œuvrer pour que l'intérêt d'interventions auprès de ces publics reste connu et reconnu.

La direction